École Sainte-Anne
Lomme

Chers parents,

L'équipe éducative de l'école se prépare à accueillir votre ou vos enfants pour l'année scolaire 2022-2023.

Vous trouverez ci-joint les documents qui nous permettront de compléter votre dossier administratif et comptable.

Les documents sont à nous remettre, dûment renseignés, au plus tard pour le :

Lundi 11 juillet 2022

Pour les enfants ayant déjà été scolarisés dans un autre établissement, merci de joindre au dossier les **certificats de radiation et les livrets scolaires**.
Pour les parents séparés, merci de joindre au dossier : une **copie du jugement ainsi qu'un planning des gardes** (en cas de garde partagée).

Pour tout changement de coordonnées (adresse, téléphone, e-mail ...) en cours d'année scolaire, n'oubliez pas de faire la modification sur Ecole Directe ou de prévenir le secrétariat.
De même, si un jugement intervient ou est modifié pendant l'année scolaire, merci d'en transmettre une copie au plus vite au secrétariat.

Si votre enfant bénéficie d'un **Projet d'Accueil Individualisé**, merci de le faire remplir par le médecin et de **nous le retourner pour le lundi 22 août. Si vous ne nous avez pas informés de la nécessité d'un PAI au moment de l'inscription, merci de prendre contact au plus vite avec le secrétariat.**

Les élèves reprendront la classe le Jeudi 1er septembre à 8h30.

L'accueil se fait à partir de 8h20, pour un début de cours à 8h30, et à 13h20, pour un début de cours à 13h30

(Les élèves de Maternelle doivent être accompagnés jusque dans la classe.
Les élèves de primaire restent dans la cour.)

ECOLE SAINTE ANNE
32 Rue Pierre Curie
59160 LOMME

03.20.92.77.49
ecole.ste-anne.lomme@orange.fr (Direction)
secretariat@sainteanne-lomme.com (Secrétariat-Comptabilité)
www.sainteanne-lomme.com

Les **inscriptions occasionnelles à la cantine** pourront être réalisées **par écrit auprès du secrétariat** (par e-mail de préférence) en respectant le tableau ci-dessous :

Pour le repas du :	Prévenir (avant 12h) le :
Lundi	Vendredi
Mardi	Lundi
Jeudi	Mardi
Vendredi	Jeudi

ATTENTION : Il faut tenir compte des jours de fermeture de l'établissement (mercredi, week-end, jours fériés, vacances...). Ainsi, les repas pour un jour de rentrée doivent être commandés AVANT les vacances.

Les services de garderie (y compris pour le matin) et d'étude débuteront dès le jeudi 1er septembre. Pour accéder à l'école avant 8h20 et après 16h45, vous devez utiliser le digicode (code : 2436). Afin de maintenir la sécurité de l'école, nous vous remercions de ne pas diffuser ce code.

Les factures seront disponibles chaque mois dans votre espace Ecole Directe. Les nouvelles familles recevront les codes de connexion à la rentrée par l'intermédiaire des enseignantes.

Les élèves bénéficient d'une **assurance scolaire** (valable aussi pour le temps extra-scolaire) comprise dans les frais de scolarité. Pour plus d'informations sur cette assurance, vous pouvez consulter le site **assurance-scolaire.verspieren.com** (espace parents). Les attestations sont téléchargeables.

Le secrétariat est ouvert aux familles jusqu'au vendredi 8 juillet de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les enfants terminent l'école le 7 juillet.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances et nous restons à votre disposition si nécessaire.

Cordialement,

L'Assistante de Direction,
Karine BABOIN

La Directrice,
Elisabeth BARTKOWIAK

L'équipe pédagogique.

ECOLE SAINTE ANNE
32 Rue Pierre Curie
59160 LOMME

03.20.92.77.49
ecole.ste-anne.lomme@orange.fr (Direction)
secretariat@sainteanne-lomme.com (Secrétariat-Comptabilité)
www.sainteanne-lomme.com

École Sainte-Anne

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023.

(Annexe à la convention de scolarisation)

1 – Contribution familiale

Etablissement sous contrat d'association, l'école Sainte Anne bénéficie d'une participation financière de l'Etat qui prend en charge les salaires des enseignants et de la Mairie de Lille qui prend partiellement en charge certains frais de fonctionnement.
L'école Sainte Anne doit financer les frais de fonctionnement non couverts par le forfait communal ainsi que les dépenses d'entretien et de rénovation des bâtiments. Pour permettre la prise en charge de ces dépenses, **une contribution mensuelle familiale est demandée par élève de septembre à juin (10 mois)**, dont le montant est adapté selon le nombre d'enfants de la famille :

	Maternelles (PS – MS – GS)	**Primaires (CP- CE1 – CE2 - CM1 – CM2)**
Tarif normal	42 € / mois / enfant	47 € / mois / enfant
Tarif réduit **(pour un quotient familial jusqu'à 537 €, après présentation et examen d'une attestation CAF - sans rétroactivité)**	36 € / mois / enfant	38 € / mois / enfant
Contribution volontaire (voir § 2)	45 € / mois / enfant*	50 € / mois / enfant*

Une réduction de 4 € (≈ 10 %) est accordée pour le 2ème enfant de la famille scolarisé, cette réduction est de 8€ (≈ 20%) à partir du 3ème enfant.
* : Montant proposé, les familles sont libres de proposer un montant supérieur.

2 – Contribution volontaire

Les familles qui le souhaitent peuvent verser en complément de la contribution familiale une contribution volontaire dont le montant reste libre. Ceci permet la mise en place d'une solidarité discrète entre les familles.
Nous remercions par avance les familles qui répondront favorablement à cette sollicitation.

3 – Cotisation diocésaine

Elle est reversée à la Direction Diocésaine de Lille et permet le fonctionnement des différents services de l'Enseignement Catholique (Direction Diocésaine, U.D.O.G.E.C., psychologues scolaires, association sportive, animation pastorale)
Son montant pour cette année est de 26 Euros par élève. Elle est facturée en 1 fois au mois de septembre.

Paraphe

4 – Fournitures scolaires

Les fournitures sont à la charge des parents en fonction de la liste communiquée par les enseignants.

5 – Forfait activités pédagogiques et culturelles

Son montant, pour cette année, est de 4,50€ par élève et par mois de septembre à juin.
Ce forfait permet la prise en charge des activités pédagogiques spécifiques, des frais d'intervenants et des petites sorties pédagogiques. En cas d'organisation durant l'année d'une sortie pédagogique plus importante, une participation complémentaire pourra être demandée.
En cas de non-participation de l'enfant à une activité pédagogique et culturelle, ce montant forfaitaire ne sera pas remboursé.

6 – Association de parents d'élèves (A.P.E.L.)

Vous êtes tous conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'APEL qui se déroulera le **vendredi 07 octobre à 19h** à l'Ecole Sainte Anne afin de statuer sur le bilan moral et financier de l'association.

7 – Cotisation A.P.E.L. (association des parents d'élèves)

La cotisation APEL est facturée en une fois au mois de septembre à l'aîné de la famille fréquentant un établissement privé catholique.
Son montant est fixé à 14 € (12 € pour l'APEL nationale et 2 € pour l'APEL Sainte Anne).
Si l'enfant aîné de la famille cotise à l'APEL dans un autre établissement privé catholique, le montant de la cotisation à régler à l'école Sainte Anne sera de 2 €.

8 – Etude et garderie

La garderie est ouverte le matin de 7h15 à 8h20, et le soir de 16h30 à **18h30**.
L'étude est accessible à partir du CP, elle se déroule de 16h30 à 17h50, au-delà, les enfants rejoignent la garderie.

	Fréquentation occasionnelle	Forfait
Garderie du matin	2,90 € / jour	22 € / mois
Primaires : - Etude / Garderie jusque 18h30	4,80 € / jour	35 € / mois
Maternelles : - Garderie du soir jusque 18h30	4,30 € / jour	31 € / mois

La garderie le soir se termine à 18h30 très précise. Au-delà de cet horaire, il vous sera facturé un supplément de 5 € par enfant et par quart d'heure de retard entamé.

Paraphe

Le choix du « forfait » est fait pour l'année scolaire complète. L'annulation des forfaits mensuels n'est possible que sur justification d'une évolution personnelle (changement d'emploi, changement d'horaires professionnels, perte d'emploi...).

En cas de non souscription de forfait, il n'y a pas de basculement automatique en mode forfaitaire. Ce basculement se fait à la demande écrite des parents pour le mois suivant et reste valable jusqu'à la fin d'année scolaire.

9 – Pause méridienne (Garderie & Restauration)

Le prix de la garderie et du repas, occasionnel ou non, est de 5 €. Dans le cas d'un enfant allergique, justifié par un P.A.I., devant amener ses propres repas, le service et la garderie sur le temps du midi seront facturés 3 € par jour. Le montant de 5 € englobe non seulement le prix du repas plus la surveillance des enfants et les frais de fonctionnement (gaz, électricité).

10 – Fonds Immobilier de Solidarité Diocésain

Pour faire face à des enjeux croissants de rénovation des écoles catholiques, le Diocèse de Lille a mis en place un fond immobilier de solidarité diocésain (F.I.S.D.E.L) et nous demande, à ce titre, de verser une somme de 20€ par enfant et par an. Ce montant sera prélevé en 10 fois, soit 2€ par mois et par enfant.

11 - Règlement des factures

Vous recevrez chaque mois, de septembre à juin une facture reprenant en fonction des situations les éléments présentés ci-dessus.

Attention : les services de restauration, garderie et étude sont facturés avec un mois de décalage (les services utilisés en septembre sont facturés en octobre, etc).

Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique, c'est la formule qui permet d'équilibrer le mieux votre budget, le prélèvement sera réalisé à partir du 20 de chaque mois. Le choix du prélèvement nécessite de remplir les documents prévus pour leur mise en place.

Vous pouvez opter pour un règlement par chèque (non recommandé) ou en espèces, le règlement sera réalisé avant le 20 du mois.

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec le chef d'établissement qui étudiera avec vous votre situation.

En cas de rejet de prélèvement ou chèque impayé, les frais bancaires vous seront facturés en sus.

TABLEAU RECAPITULATIF MATERNELLE (base tarif normal)

Libellé	Montant annuel	Facturé :
Contribution familiale 1er enfant	420 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 42 €/mois
Contribution familiale 2ème enfant	380 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 38 €/mois
Cont. familiale 3ème enfant et plus	340 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 34 €/mois
Cotisation diocésaine	26 €	En septembre
Forfait activités pédagogiques	45 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 4,50€/mois
Fonds immobilier de solidarité	20 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 2 €/mois
Cotisation A.P.E.L.	14 €*	En septembre

*ou 2 € si l'aîné de la famille cotise déjà dans un autre établissement privé catholique

TABLEAU RECAPITULATIF PRIMAIRE (base tarif normal)

Libellé	Montant annuel	Facturé :
Contribution familiale 1er enfant	470 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 47 €/mois
Contribution familiale 2ème enfant	430 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 43 €/mois
Cont. familiale 3ème enfant et plus	390 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 39 €/mois
Cotisation diocésaine	26 €	En septembre
Forfait activités pédagogiques	45 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 4,50 €/mois
Fonds immobilier de solidarité	20 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 2 €/mois
Cotisation A.P.E.L.	14 €*	En septembre

*ou 2 € si l'aîné de la famille cotise déjà dans un autre établissement privé catholique

Paraphe

Convention de scolarisation

Entre :

L'école Sainte Anne, 32 avenue Pierre Curie – 59160 LOMME, établissement catholique d'enseignement sous contrat d'association,

Et :

Monsieur et/ou Madame .....

Demeurant .....

.....

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant .....

.....

Désignés ci-après « les parents »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er-Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant

.....

sera scolarisé par les parents au sein de l'école Sainte Anne, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2-Obligation des parents

Les parents demandent l'inscription de l'enfant .....
à compter de l'année scolaire 2022/2023 au sein de l'école Sainte Anne.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter. Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école Sainte Anne et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention. Les éventuelles modifications des règlements et des tarifs seront communiqués aux parents lors de la demande de réinscription chaque année.

Article 3-Obligation de l'établissement

Après confirmation du chef d'établissement, l'école Sainte Anne s'engage à scolariser l'enfant

.....

à compter de l'année scolaire 2022/2023 dans le respect des textes en vigueur.

Article 4-Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les frais divers, le FISDEL (Fond immobilier de Solidarité Diocésain), les dépenses para et périscolaires ainsi que les adhésions facultatives aux associations tiers (APEL, UGSEL) dont le total et les modalités de paiement figurent dans l'annexe financière.

Article 5-Dégradation du matériel

La mise en état ou le remplacement du matériel dégradé volontairement par un élève fera l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant la main-d'œuvre.

Article 6-Assurances

Tout enfant inscrit à l'école Sainte Anne est assuré d'office et obligatoirement par l'assurance Verspieren (*contrat numéro **216 801 93 04** souscrit auprès de la Mutuelle Saint Christophe Assurances.)*

Article 7-Durée et résiliation du contrat :

Le présent contrat prend effet à partir du 1er septembre 2022, il est reconduit tacitement d'année en année sauf cas de résiliation ci-dessous présenté :

7-a Résiliation en cours d'année scolaire

Sauf sanction disciplinaire, le présent contrat ne peut être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire.
En cas de résiliation en cours d'année scolaire, les parents restent redevables envers l'établissement du coût annuel de scolarisation au prorata du temps passé dans l'établissement.

7-b Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informeront l'établissement de la non réinscription de leur enfant fin janvier à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves.

L'établissement informera par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de non réinscription de l'enfant pour une cause réelle et sérieuse telle que : non adhésion au projet éducatif et pédagogique de l'établissement, indiscipline, scolarités impayées, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève.

7-c Résiliation d'office

Ce contrat est résilié d'office lorsque l'élève ne fait plus partie des effectifs de l'établissement et que le certificat de radiation a été délivré aux parents.

Article 8- Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, à l'inspection académique ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement et, sauf opposition des responsables légaux, sont transmises à l'association de parents d'élèves(APEL).

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

A LOMME, le.....

Signatures des parents (*)

Le chef d'établissement,
Madame Elisabeth BARTKOWIAK

(*)Parapher chaque page des initiales des deux signataires.

École Sainte-Anne

ENGAGEMENT FINANCIER 2022/2023
(feuille à rendre au secrétariat avec le dossier d'inscription)

Madame, Monsieur : _____

parent(s) ou responsable(s) légal (aux) de l'enfant

_____

scolarisé(e) pour l'année 2022/2023 à l'école Sainte Anne :

- ont pris connaissance des tarifs et des conditions de règlement pour l'année scolaire 2022/2023. Ils s'engagent à régler dans les délais prévus l'intégralité des frais scolaires et périscolaires et le cas échéant l'étude ou la garderie.

  Participation financière :

  ☐ Tarif normal

  ☐ Tarif réduit **(joindre IMPERATIVEMENT l'attestation CAF avec coefficient familial)**

  ☐ Tarif de solidarité : _____ €

- optent pour le règlement de leur facture :

  ☐ Par prélèvement automatique après le 20 du mois, de septembre à juin

  ☐ Par chèque avant le 20 du mois, de septembre à juin

- acceptent de verser une contribution volontaire de ..... Euros par mois.

- Adhésion A.P.E.L.
  ☐ Oui ☐ Non ☐ un aîné cotise à l'APEL dans un autre établissement privé

Pour éviter de découvrir en septembre des inscriptions sans suite, les inscriptions et ré-inscriptions sont validées par un acompte de 40 € déduit de la première facture et non remboursable en cas de désinscription.
Pour septembre 2022, cet acompte sera demandé par l'école Sainte Anne au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Fait à _____, le _____

Signature (s)

Paraphe

PRELEVEMENT BANCAIRE

Madame, Monsieur,

Vous avez la possibilité de régler vos factures mensuelles par prélèvement bancaire.

☐ **Je souhaite mettre en place le prélèvement bancaire**
Merci de compléter et retourner le mandat ci-joint

☐ **J'avais déjà opté pour le prélèvement bancaire et je souhaite le reconduire**
Merci de compléter et retourner le mandat ci-joint ***uniquement en cas de changement de coordonnées bancaires***

☐ **J'avais opté pour le prélèvement bancaire et je souhaite l'arrêter à compter du 1er septembre 2021**

M et/ou Mme .....

Code comptable (ou NOM et Prénom de l'enfant aîné scolarisé dans l'école) :

.....

Date : Signature :

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **Ecole Ste Anne - Lomme** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **Ecole Ste Anne - Lomme.**
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) : FR33ZZZ583550

Débiteur	**Créancier**
Votre Nom	Ecole Ste Anne - Lomme
Votre adresse	32 rue Pierre Curie
CP/Ville	59160 LOMME
France	France
IBAN	
BIC	Paiement : ☑ Récurrent/répétitif ☐ Ponctuel
A	Le :
Signature :	Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
	Veuillez compléter tous les champs du mandat.

Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété

École Sainte-Anne

ECOLE SAINTE-ANNE

AUTORISATION DE SORTIES (2022-2023)

Mr et / ou Mme .....

Parents de .....

Indiquent que (nom de l'enfant) .....

☐ est autorisé (e) à quitter seul (e) l'école :

- ☐ à 11h30
- ☐ à 16h30
- ☐ à 17h50 (fin de l'étude)
- ☐ à 18h30 (fin de la garderie)

☐ est autorisé (e) à sortir de l'école avec ses frères et / ou sœurs

☐ sera repris (e) par nous-mêmes (parents)

ou par une autre personne (indiquer le ou les noms)

-
-
-
-

En cas de garde partagée, merci de nous transmettre une copie du jugement ou, à défaut, une attestation spécifiant les conditions de la garde partagée (signée par les deux parents).

Date : Signature :

Pour un changement exceptionnel, pensez à le signaler par écrit au secrétariat (secretariat@sainteanne-lomme.com)

Merci de votre attention

L'équipe enseignante

INSCRIPTION FORFAIT GARDERIE et/ou ETUDE (2022-2023)

(Pour les inscriptions occasionnelles, un pointage sera réalisé directement en étude ou en garderie)

Monsieur, Madame _____

souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) :

NOM _____ PRENOM _____ CLASSE _____

NOM _____ PRENOM _____ CLASSE _____

NOM _____ PRENOM _____ CLASSE _____

NOM _____ PRENOM _____ CLASSE _____

☐ **EN FORFAIT à la garderie du matin (à partir de 7h15 et jusqu'à 8h20)**

☐ **EN FORFAIT à la garderie/étude du soir**

Nous vous rappelons que, pour tout retard lié à la garderie, vous pouvez composer le 09-72-61-43-97 à partir de 16h30.

Pour accéder à l'établissement pendant les horaires de garderie/étude, vous devez composer le code 2436

ATTENTION : Si vous optez pour le forfait, l'engagement se fait pour l'année scolaire (voir les modalités d'annulation dans le document de Participation Financière des Familles).
Si, en cours d'année scolaire, vous souhaitez passer au mode forfaitaire, vous devez prévenir le secrétariat (par écrit et de préférence par e-mail) avant le dernier jour travaillé du mois en cours pour une mise en place du forfait à compter du mois suivant.

Date : Signature :

INSCRIPTION REGULIERE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur, Madame _____

souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) :

NOM _____ PRENOM _____ CLASSE _____

NOM _____ PRENOM _____ CLASSE _____

NOM _____ PRENOM _____ CLASSE _____

NOM _____ PRENOM _____ CLASSE _____

Il(s) sera (ont) présent(s) au restaurant scolaire **tous les** :

LUNDI _____ ☐ MARDI _____ ☐

JEUDI _____ ☐ VENDREDI _____ ☐

⇒ Pour les inscriptions occasionnelles (ou selon un planning), merci de prévenir le secrétariat, par écrit (de préférence par e-mail) en respectant les délais indiqués dans le courrier joint.

- Si votre enfant souffre d'une allergie alimentaire, merci de le préciser :

  .....

  .....

- Autre(s) information(s) utile(s) concernant le régime alimentaire (repas sans porc, végétariens, etc...) :

  .....

  .....

Date : _____ Signature :

Merci de bien vouloir préciser, pour la semaine de la rentrée, les jours où votre enfant sera présent au restaurant scolaire :

☐ **jeudi 1er septembre 2022** ☐ **vendredi 02 septembre 2022**

École Sainte-Anne

ANNEE SCOLAIRE 2022 / 2023

FICHE SANITAIRE D'URGENCE

(Document remis au service d'urgence en cas d'accident)

Nom ..... Prénom .....

Classe ..... Date de naissance .....

Nom et adresse du représentant légal .....

.....

N° de téléphone domicile : ...../...../...../...../.....

N° de téléphone travail père : ...../...../...../...../.....

N° de téléphone travail mère : ...../...../...../...../.....

N° de téléphone portable père : ...../...../...../...../.....

N° de téléphone portable mère : ...../...../...../...../.....

Autre : ..../...../...../...../.....

Allergies connues : .....

.....

Traitement régulier : .....

Merci de préciser si votre enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) : □ OUI □ NON

Autre(s) Renseignement(s) particulier(s) : .....

.....

Nom et adresse du médecin traitant : .....

.....

Téléphone : ...../...../...../...../.....

En cas d'urgence, les services d'urgence déterminent l'hôpital vers lequel l'enfant est transporté. La famille est avertie le plus rapidement possible par l'école.

Date : .... / .... / 20..... **Signature :**

École Sainte-Anne

AUTORISATION

PHOTO / VIDEO

Utilisation de photos et vidéos de votre enfant par l'école

Nous utilisons, dans le cadre de notre travail pédagogique, des photos ou vidéos des enfants de l'école.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation des parents pour cette utilisation.

L'article 9 du Code Civil stipule :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée. »

« Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits ... »

S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte.

En conséquence, aucune photo ou vidéo d'élèves **reconnaissables** ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs, responsables, ...)

Les œuvres des élèves ne doivent en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul est autorisé le prénom.

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir remplir la suite de cette feuille, afin que nous sachions quelle est votre position sur la question.

Les enseignants.

Nous, soussignés, Madame, Monsieur,.....

Représentants légaux de l'enfant.....

(Cocher les cases)

□ **autorisons** les enseignants de l'école à utiliser, dans le cadre pédagogique, des photos et vidéos de notre enfant au cours des activités scolaires.

□ **autorisons** l'école Sainte-Anne Sacré-Cœur à publier, dans le cadre pédagogique, des photos et vidéos de notre enfant sur le site internet de l'établissement

□ **n'autorisons aucune photo ou vidéo**

Cette décision reste valable pour toute la durée de la scolarisation de votre enfant dans notre établissement. Pour toute modification, merci de prendre contact avec le secrétariat pour remplir une nouvelle fiche.

Fait à ..... le .....

Signature des parents :

STE ANNE– LOMME - FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

Nom et prénom :..... ☐ Fille ☐ Garçon

Date et lieu de naissance : Le ..... A : .....

Nationalité : .....

Adresse :. .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone du domicile : .....

PERE

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Profession : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél portable : ..... Tél professionnel : .....

e-mail : .....

MERE

NOM : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : ..... Date de naissance : .....

Profession : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél portable : ..... Tél professionnel : .....

e-mail : .....

SITUATION DE FAMILLE

☐ Mariés ☐ Vie Maritale ☐ PACSES ☐ Divorcés / séparés*

FRERES ET SŒURS

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Inscrit à l'école Ste Anne-Sacré Cœur depuis/à partir de : ..... Ecole précédente : .....

Personne(s) à joindre en cas de nécessité : Nom : ..... Téléphone : .....

Nom : ..... Téléphone : .....

Médecin traitant : Nom : ..... Téléphone : .....

Si problème d'allergie, merci de le signaler :

.....

.....

** En cas de séparation, merci de nous joindre la photocopie du jugement.*

École Sainte-Anne

KIDS ACADEMY, année scolaire 2022-2023

Madame, Monsieur, chers parents,

La kids Academy est ouverte aux élèves de GS jusqu'au CM2. Il s'agit d'une immersion de 3 heures d'activités « ALL IN ENGLISH » Sports and games, Atelier Loustic, Lalaloustics, Art and craft ...

Les séances de la Kids Academy se **dérouleront donc du mercredi 28 septembre 2022 au mercredi 31 mai 2022 (27 séances de 3 h). Le mercredi de 9 H à 12 h.**

Tarif préférentiel 2022/2023 : 499 € pour *l'année* . ***(6,16€/heure/enfant)***

Pour profiter de ce tarif préférentiel, veuillez s'il vous plait effectuer votre inscription & paiement avant le 5 juillet 2022.

Pour information, certains employeurs prennent en charge cette activité culturelle, et dans ce cas nous pouvons vous fournir une facture.

Cette année encore, tous les inscrits de la Kids academy auront un accès illimité à **LL+, la nouvelle plateforme en ligne pour apprendre l'anglais depuis la maison, en famille**.

www.llplus.online. L'avantage de cette plateforme est aussi qu'elle permettra d'être un relais pour continuer l'anglais à distance, en cas de mesures sanitaires interdisant les séances en présentiel.

L'inscription et le paiement se feront directement en ligne sur **https://linguistic-ld.fr/formation/**

Pour les paiements en plusieurs fois, nous demandons un acompte en ligne pour bloquer la place de votre enfant et la remise des 4 chèques dans une enveloppe à remettre au secrétariat de l'école, au nom de LINGUISTIC LOUSTIC avec le document ci-joint rempli.

Nous restons à votre disposition. **L'équipe de Linguistic Loustic 06 99 53 30 63**

pour Mme Elisabeth Bartkowiak, Cheffe d'établissement

Fiche à remplir lors du choix de paiement en plusieurs fois.

(A déposer au secrétariat de l'école, dès à présent et au plus tard, le 6 septembre 2022 avec les 4 chèques, au nom de Linguistic Loustic)

KIDS ACADEMY – DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022 AU MERCREDI 31 MAI 2023 – 9 H à 12 H

Niveau demandé (à entourer) : GS/CP - CE1/CE2 - CM1/CM2

Monsieur / Madame : _____ a/ avons déjà procédé à l'inscription et au reglement de l'acompte de 99 €, en ligne, pour :

Elève : **Nom**_____**Prénom**_____

Classe en 2022 / 2023 _____

Je joins dans cette enveloppe, 4 chèques de : 100 € à l'ordre de LINGUISTIC LOUSTIC

Qui seront encaissés le 1er du mois de oct 22 / dec 22 / février 23 / avril 23

Date et signature(s) du ou des responsable(s) légal, légaux :

Contact : Natacha au 0699533063

Linguistic Loustic : Ecole de langues pour enfants

Linguistic Declic : Ogranisme de formation pour formation professionnelle adultes